



RAPPORT STATISTIQUE SUR LA CRIMINALITÉ, LES ACTIVITÉS POLICIÈRES ET LA CIRCULATION

2013

Section de la planification, du rendement et de l'analyse
JUILLET 2014

À propos du rapport

Le Rapport statistique sur la criminalité, les activités policières et la circulation fournit un instantané des activités de la police au cours de la période du **1^{er} janvier au 31 décembre 2013**.

Le présent rapport examine tous les délits fondés sur le *Code criminel du Canada* signalés au Service de police d'Ottawa (SPO). Les délits ont été répertoriés par catégories conformément à la version 2.2 du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) et le calcul de chaque classement de délit repose sur l'infraction la plus grave commise lors d'un incident. Un taux par 100 000 habitants est utilisé pour contrôler les variations de la taille de la population, afin d'offrir une comparaison plus équitable d'une année à l'autre et d'une compétence à l'autre.

Les données contenues dans le rapport proviennent d'un certain nombre de systèmes, notamment : le Système de gestion des dossiers du SPO (SGD); le Système de répartition assistée par ordinateur (SRAO); les documents conservés par les unités administratives; ainsi que Statistique Canada. Les renseignements présentés ici sont jugés exacts à la date de production du rapport. Étant donné que les sources sont continuellement mises à jour à la lumière des enquêtes et audits du Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ), les données publiées dans les rapports antérieurs peuvent ne pas correspondre à celles contenues dans le présent rapport.

Veillez visiter www.ottawapolice.ca pour un complément d'information sur notre organisation ou communiquer avec la Section de la planification, du rendement et de l'analyse par courriel à Planning@ottawapolice.ca. Les demandes de renseignements particulières à propos de l'information contenue dans le rapport peuvent être adressées à la Section de la planification, du rendement et de l'analyse, au 613-236-1222, poste 4110.

La publication et tout son contenu sont protégés par Copyright 2014, SPO. Tous droits réservés. L'utilisation personnelle du document est permise, mais vous devez demander la permission de réimprimer ou de republier le contenu, en totalité ou en partie.

Points saillants

- Avec 32 500 délits signalés en vertu du *Code criminel du Canada* dans la Ville d'Ottawa, le niveau de criminalité a reculé de 11 % au cours de la dernière année, ce qui signifie 4 000 incidents de moins.
- Le taux de résolution du nombre total d'infractions au *Code criminel* (sauf celles aux règles de la circulation) est demeuré le même en 2013, 38 % de tous les cas ayant été solutionnés à l'échelle de la Ville.
- Plus de 8 000 adultes et 700 jeunes ont été accusés de manquements au *Code criminel du Canada* l'an dernier. Près de 350 jeunes ont également été arrêtés et non accusés en 2013, mais traités par d'autres moyens (TPAM) et orientés vers des programmes de déjudiciarisation en vertu de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA).
- Le niveau de crimes violents a augmenté de près de 10 % en 2013 (+500 délits), principalement par suite d'une augmentation des agressions (y compris les agressions de nature sexuelle) qui ont bondi de 12 %.
- La hausse peut être attribuée à une modification des procédures quant aux pratiques d'encodage et d'affranchissement internes des délits contre les partenaires pour faire en sorte que les méthodes du SPO s'alignent sur celles des organismes policiers à l'échelle de la Province. Ceci a une incidence sur la comparaison d'une année à l'autre des données dans la catégorie « Agressions ».
- En 2013, on a dénombré neuf homicides, le taux de résolution du type d'infraction le plus grave étant de 122 %, compte tenu des mises en accusation déposées dans les affaires non résolues.
- Les crimes contre les biens comptent pour près des trois-quarts de tous les crimes signalés dans la Ville. Bien que le nombre d'infractions contre les biens ait diminué de 16 % l'an dernier, le taux de résolution s'est amélioré d'un point de pourcentage (26 %).
- Avec 2 210 introductions par effraction l'an dernier, le nombre d'incidents a régressé de 20 %. Le taux de résolution des introductions par effraction a augmenté de plus de trois points de pourcentage au cours des trois dernières années, passant de 24 à 27 %.
- Le SPO a délivré près de 128 000 constats de manquements aux règles de la circulation en 2013 avec les manquements liés aux documents et au matériel (exigences en matière de permis, omission de transporter sur soi les cartes d'assuré) comptant pour 59 % de tous les délits en matière de circulation.
- Le nombre des appels reçus et saisis dans le SRAO du SPO a diminué de 5 % à 354 450 appels de service. La diminution était principalement attribuable aux appels au 9-1-1 déterminés non urgents, et traités comme des cas d'intervention alternative.
- Le SPO a respecté la norme du rendement en matière de réponse pour les appels de première priorité (situation qui présente un danger imminent pour la vie), en réagissant dans les 15 minutes 95 % du temps.

Tendances et statistiques annuelles sur la criminalité

Le présent rapport examine tous les délits fondés sur le *Code criminel du Canada* signalés au Service de police d'Ottawa au cours des trois dernières années. Les délits ont été répartis par catégories conformément à la version 2.2 du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Les statistiques sur la criminalité publiées dans le rapport sont exactes en date de la journée de la production. Compte tenu des enquêtes policières continues et des efforts internes pour contrôler la qualité des données, ces renseignements sont sujets à changement, y compris l'ajout et le reclassement des données, en totalité ou en partie.

Statistique Canada et l'Indice de gravité des crimes

L'Indice de gravité des crimes (IGC) permet un suivi des modifications dans la gravité des crimes signalés par la police; il permet de comptabiliser à la fois le nombre de crimes signalés par la police et la gravité relative des incidents. Statistique Canada calcule l'IGC en se fondant sur le nombre des incidents signalés par la police pour chaque délit multiplié par la pondération du délit.

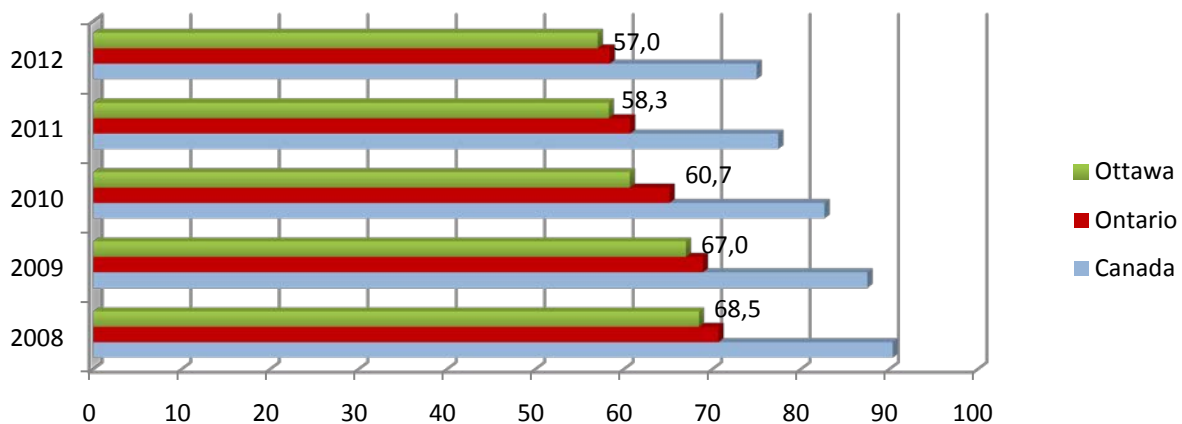


Figure 1 : Indice de gravité des crimes, 2008-2012

La Figure 1 affiche la tendance quinquennale de la gravité des crimes chez la Ville d'Ottawa, et la compare aux résultats provinciaux et nationaux. L'IGC à Ottawa a chuté chaque année depuis que l'indice a été adopté. Entre 2008 et 2012, l'IGC à Ottawa a diminué d'environ 11 points de pourcentage. En 2012, Ottawa se situait à un point de pourcentage en deçà du niveau provincial, et à 18 points de pourcentage en deçà du niveau national. L'IGC est un indicateur qui souligne la place d'Ottawa comme l'un des centres urbains les plus sûrs au pays. L'indice de 2013 sera publié par Statistique Canada à l'été 2014.

Résolution par la Police d'Ottawa

Enquêter sur les crimes, résoudre les affaires et arrêter les criminels constituent des attentes de la collectivité à l'endroit du SPO. Les manquements au *Code criminel* peuvent être « affranchis » de l'une ou de l'autre des façons suivantes, soit par le dépôt d'une accusation ou par une « autre forme d'affranchissement ». Les deux méthodes d'affranchissement des manquements appliquent des lignes directrices rigoureuses telles que prescrites par le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ). L'autre forme d'affranchissement regroupe un certain nombre de motifs acceptables de ne pas mettre

en accusation un individu, notamment le décès de l'accusé, l'immunité diplomatique, l'âge de l'accusé inférieur à 12 ans, le refus du plaignant de déposer des accusations, ou les programmes de déjudiciarisation.

La résolution s'exprime en pourcentage et est une mesure souvent utilisée pour le calcul du rendement de la police. Elle se calcule grâce à la formule suivante :

$$\frac{\text{Incidents « affranchis par une mise en accusation » + Incidents « affranchis sous une autre forme »}{\text{Total des incidents réels signalés en vertu du CCC}} \times 100 = \text{Taux de résolution (\%)}$$

On ne doit pas confondre la résolution avec le taux de condamnations et de prononcés de sentences connexe, qui est déterminé dans le cadre du système de justice pénale par les tribunaux. Un autre aspect qu'il est important de souligner est que le compteur du taux de résolution est remis à zéro au début de chaque année civile et que chaque nouvel incident criminel s'accompagne d'un tout nouvel ensemble de circonstances et de défis d'enquête. Par conséquent, il n'y a aucune garantie que le taux d'affranchissement de l'année précédente puisse être répété. Inversement, il peut assurément être amélioré ou dépassé.

Au cours des cinq dernières années, le taux de résolution du SPO a varié entre 37 et 40 %, tout en demeurant constant au cours des deux dernières années à 38 % de toutes les affaires résolues.

Principales tendances en matière de criminalité

Au cours des cinq dernières années, on a recensé en moyenne 36 000 délits au *Code criminel du Canada* (sauf ceux aux règles de la circulation) perpétrés dans la Ville d'Ottawa (Figure 2). Entre 2009 et 2013, le niveau de criminalité signalée a fléchi de 16 %, soit de près de 6 000 infractions. La diminution de la criminalité signalée est attribuable en partie à une baisse proportionnelle des crimes contre les biens.

Même si le Service de police est toujours prêt à répondre aux situations d'urgence et aux infractions criminelles, les programmes de prévention de la criminalité sont conçus pour fonctionner de concert avec la collectivité afin de réduire la probabilité et l'incidence de la victimisation. Des exemples de pareils programmes comprennent l'initiative « Objets de valeur retirés » qui rappelle aux propriétaires de retirer tout objet de valeur de leur véhicule lorsqu'il est laissé sans surveillance. Des cartons de prévention du vol sont placés sur les pare-brise des véhicules dans les quartiers désignés de la Ville. Les cartons contiennent une liste de vérification avec des conseils de sécurité, notamment : ne laissez pas de pièces d'identité; ne laissez pas en vue de sacs d'emplettes; fermez toujours les fenêtres et verrouillez toutes les portières; et garez votre véhicule dans un endroit bien éclairé et fréquenté par les piétons.

Les inspections de sécurité des domiciles sont un autre programme de prévention de la criminalité qui permet aux membres de la collectivité d'assumer un rôle actif dans le fait de rendre leurs demeures moins sujettes aux activités criminelles. À la demande des propriétaires, des représentants de la police visitent les foyers pour offrir des astuces sur comment rendre les résidences plus sûres. L'inspection

fournit aux participants une brochure qui précise les améliorations à la sécurité et qui énumère des conseils en prévention du crime.

Afin de tenir la collectivité au fait des tendances actuelles en matière de criminalité, on émet des communiqués qui avisent les résidents des tendances pour ce qui est de la fraude, des vols de téléphones cellulaires et des autres crimes, pour aider les citoyens à améliorer leur sûreté et leur sécurité. L'Outil de cartographie de la criminalité du SPO (<http://www.ottawapolice.ca/fr/crime/crime-mapping-tool.asp>) est un autre moyen pour aider les résidents à se familiariser davantage avec les types d'appels et d'activités policières dans leur quartier. Ces initiatives et beaucoup d'autres soulignées sur le site Web du SPO contribuent à réduire la criminalité dans la Ville.

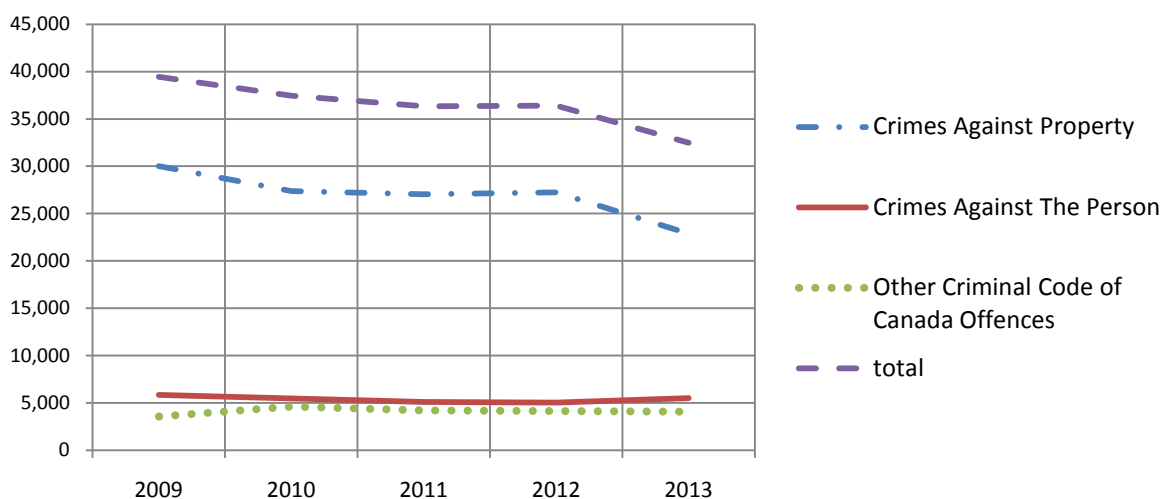


Figure 2 : Tendance en matière de criminalité à Ottawa au cours des cinq dernières années

En 2013, le nombre d'infractions au *Code criminel du Canada* signalées dans la Ville d'Ottawa a diminué de près de 11 % ou de 4 000 délits (Tableau 1). La baisse est sans doute attribuable à la diminution proportionnelle du nombre de délits liés aux biens. Les crimes contre les biens comptent pour près des trois-quarts de tous les crimes signalés dans la Ville. Bien que le nombre d'infractions visant les biens ait reculé de 16 % en 2013, le taux de résolution a progressé de 1 %. Inversement, le nombre de crimes violents a augmenté l'an dernier, leur résolution ayant régressé de 12 %. Le taux de résolution des autres manquements au *Code criminel* (82 %) est demeuré élevé compte tenu du taux de mise en accusation des infractions à l'administration de la justice telles que les violations des conditions de la liberté sous caution et les manquements aux conditions de la probation.

Tableau 1 : Principales tendances en matière de criminalité

Infraction	2012			2013			Moyenne triennale (2)	Changement en % (2)
	Valeur réelle	Taux (1)	Résolution en %	Valeur réelle	Taux (1)	Résolution en %		
Crimes contre la personne	5 024	537,3	67,5 %	5 508	583,9	55,5 %	5 217	9,6 %
Crimes contre les biens	27 240	2 913,1	25,1 %	22 887	2 426,4	26,2 %	25 718	-16,0 %
Autres infractions au <i>Code criminel du Canada</i>	4 140	442,7	89,6 %	4 077	432,2	82,4 %	4 140	-1,5 %
Total des infractions au CCC, sauf celles aux règles de la circulation	36 404	3 893,2	38,3 %	32 472	3 442,5	38,3 %	35 076	-10,8 %
Infractions aux règles de la circulation du CCC	2 528	270,4	36,4 %	2 495	264,5	34,1 %	2 511	-1,3 %
Total des infractions au CCC, y compris celles aux règles de la	38 932	4 163,5	38,2 %	34 967	3 707,1	38,0 %	37 586	-10,2 %

circulation

[1] Le taux se calcule par 100 000 habitants. Selon les chiffres fournis par le Service de l'urbanisme et de la gestion de la croissance de la Ville d'Ottawa, la population en 2012 était de 935 072 et en 2013 elle était de 943 256.

[2] La moyenne triennale et le changement en % sont calculés en valeur réelle.

Au-delà de 8 000 adultes et 700 jeunes ont été accusés d'infractions au *Code criminel du Canada* l'an dernier. Près de 350 jeunes ont également été arrêtés et non accusés en 2013, mais traités par d'autres moyens (TPAM) et orientés vers des programmes de déjudiciarisation en vertu de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA). Au cours des dernières années, les officiers à la jeunesse, y compris les agents scolaires, ont accentué leur point focal sur l'« intervention » au moment de composer avec des jeunes en conflit avec la loi. Les officiers ont comblé les besoins des jeunes par l'utilisation plus efficace de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, et du programme de déjudiciarisation communautaire exploité par l'intermédiaire du Club des garçons et filles, environ 400 jeunes y étant recommandés chaque année.

La Section jeunesse du SPO a ajouté un travailleur de la Société d'aide à l'enfance (SAE) à temps plein, qui permet de combler les besoins des enfants de moins de 12 ans avant qu'ils ne deviennent des jeunes en conflit avec la loi. De plus, en matière de prévention, le SPO a également mis davantage l'accent sur les programmes de mobilisation positive des jeunes tels que le Comité aviseur jeunesse (CAJ), l'Initiative Expérience de travail dans les services policiers (IETSP) et le programme des Aventuriers du SPO.

Crimes contre la personne

Le niveau de crimes violents dans la Ville a augmenté de près de 10 % en 2013 pour se chiffrer à 5 508 infractions. Avec neuf homicides survenus l'an dernier et un de moins que la moyenne triennale, le taux de résolution du type d'infraction le plus grave a été de 122 % en 2013 en raison des mises en accusation déposées dans des affaires non résolues.

La hausse du nombre d'agressions présentée au Tableau 2 compte pour les deux tiers de l'augmentation globale des crimes violents. Cette hausse peut être attribuée à un examen des pratiques d'encodage et d'affranchissement internes des délits contre les partenaires pour faire en sorte que les méthodes du SPO s'alignent sur celles des autres organismes policiers à l'échelle de l'Ontario. L'examen a mené à une modification des procédures qui permet une comparaison d'une année à l'autre du volume et de la résolution des agressions (dont les agressions à caractère sexuel). Ceci est attribuable au fait que le Service n'a pas reclassifié les dossiers historiques. Il est important de noter que le changement d'encodage n'a aucune incidence sur la façon dont les délits sont soumis aux enquêtes. Bien que le nombre réel de cas d'agressions (dont les agressions à caractère sexuel) montre une augmentation de 12 % l'an dernier, le nombre de déclarations reçues par le Service a chuté de 6 %.

Tableau 2 : Crimes contre la personne

Infraction	2012			2013			Moyenne triennale (2)	Changement en % (2)
	Valeur réelle	Taux (1)	Résolution en %	Valeur réelle	Taux (1)	Résolution en %		
Homicide (incidents)	9	1,0	77,8 %	9	1,0	122,2 %	10	0,0 %
Tentative de meurtre	5	0,5	80,0 %	6	0,6	133,3 %	7	20,0 %
Vol qualifié	672	71,9	42,0 %	582	61,7	38,1 %	655	-13,4 %
Agression (y compris agressions sexuelles)	3 108	332,4	73,8 %	3 464	367,2	60,1 %	3 231	11,5 %
Autres infractions de nature sexuelle	49	5,2	67,3 %	55	5,8	41,8 %	54	12,2 %
Enlèvement	80	8,6	85,0 %	60	6,4	66,7 %	70	-25,0 %
Menace ou intimidation	450	48,1	79,1 %	463	49,1	69,8 %	435	2,9 %

Autres infractions	651	69,6	53,0 %	869	92,1	40,3 %	756	33,5 %
Crimes contre la personne	5 024	537,3	67,5 %	5 508	583,9	55,5 %	5 217	9,6 %

[1] Le taux se calcule par 100 000 habitants. Selon les chiffres fournis par le Service de l'urbanisme et de la gestion de la croissance de la Ville d'Ottawa, la population en 2012 était de 935 072 et en 2013 elle était de 943 256.

[2] La moyenne triennale et le changement en % sont calculés en valeur réelle.

Les vols qualifiés signalés ont reculé de 13 % à l'échelle de la Ville l'an dernier, tandis que la résolution a également fléchi de quatre points de pourcentage.

Chez un grand nombre de vols qualifiés commis dans la rue, beaucoup de plaignants choisissent de ne pas participer aux enquêtes criminelles par suite de leur rapport initial. Ces affaires sont ensuite affranchies comme fondées mais non résolues. Pour ce motif, la résolution des vols qualifiés personnels et des attaques en bande a historiquement été inférieure étant donné le manque de preuves disponibles. Inversement, les preuves vidéo de qualité reçues par suite d'incidents impliquant des banques et des points de vente au détail ont eu une incidence positive sur la résolution. Ce constat s'applique également aux incidents perpétrés près des stations de transport en commun et s'est traduit par un nombre moindre d'infractions dans ces secteurs.

La diminution de la résolution en 2013 est attribuable en partie aux vols qualifiés personnels et aux attaques en bande qui représentaient une proportion accrue des infractions totales, dont la résolution est inférieure. Combiné à une importante baisse (-36 %) des vols qualifiés dans les points de vente au détail, le pourcentage général des affaires résolues a régressé de 4 % l'an dernier. Les vols qualifiés dans les pharmacies, qui sont compris dans la catégorie des crimes contre les points de vente au détail, ont fléchi de 51 incidents en 2012 à 13 l'an dernier.

Comme mesure préventive pour aider à réduire les délits liés aux armes à feu, le SPO a lancé un programme d'amnistie en la matière (*Des pixels contre des pistolets*), en partenariat avec Henry's et Olympus Canada. Au cours du mois d'octobre, les résidents ottavien ont été invités à céder toute arme à feu non souhaitée ou non utilisée pour qu'elle soit éliminée en toute sécurité en échange d'un appareil-photo numérique. Plus de 1 000 armes à feu ont été ainsi saisies durant les quatre semaines. Un objectif des programmes d'amnistie tels que *Des pixels contre des pistolets* est de faire en sorte que ces armes à feu non utilisées ne servent pas à commettre des actes criminels, étant donné qu'au-delà de 900 armes à feu ont été déclarées volées à l'échelle de la Province (+36 % en deux ans).

Crimes contre les biens

Au cours de la dernière année, les crimes contre les biens ont diminué de 16 % tandis que la résolution s'est améliorée d'un point de pourcentage pour se chiffrer à 26 %.

Tableau 3 : Crimes contre les biens

Infraction	2012			2013			Moyenne triennale (2)	Changement en % (2)
	Valeur réelle	Taux (1)	Résolution en %	Valeur réelle	Taux (1)	Résolution en %		
Introduction par effraction	2 750	294,1	26,7 %	2 210	234,3	27,2 %	2 554	-19,6 %
Vol – véhicule	1 250	133,7	17,0 %	997	105,7	21,9 %	1 123	-20,2 %
Vol sup. à 5 000 \$	297	31,8	14,8 %	245	26,0	21,2 %	255	-17,5 %
Vol de 5 000 \$ et moins	14 651	1 566,8	28,2 %	12 325	1 306,6	29,3 %	13 808	-15,9 %
Possession de biens volés	163	17,4	90,2 %	147	15,6	93,9 %	191	-9,8 %
Fraude	2 803	299,8	30,0 %	2 426	257,2	28,0 %	2 605	-13,4 %
Méfait	5 161	551,9	13,9 %	4 431	469,8	15,4 %	5 041	-14,1 %

Incendie criminel	165	17,6	15,2 %	106	11,2	21,7 %	140	-35,8 %
Total des crimes contre les biens	27 240	2	25,1 %	22 887	2	26,2 %	25 718	-16,0 %
		913,1			426,4			

[1] Le taux se calcule par 100 000 habitants. Selon les chiffres fournis par le Service de l'urbanisme et de la gestion de la croissance de la Ville d'Ottawa, la population en 2012 était de 935 072 et en 2013 elle était de 943 256.

[2] La moyenne triennale et le changement en % sont calculés en valeur réelle.

Les introductions par effraction ont diminué de près de 20 % l'an dernier (-540 incidents), tandis que la résolution de ces infractions est demeurée constante. La baisse du nombre d'introductions par effraction est attribuable en partie aux efforts proactifs consentis auprès des suspects connus dès leur libération. Le principal objectif est de faire en sorte que les individus se conforment aux conditions de leur libération. De plus, le déploiement d'une Unité des introductions par effraction spécialisée et composée de 16 membres, assignée à traiter tous les secteurs de la Ville, continue de démontrer une incidence positive ayant pour cible les récidivistes.

La baisse la plus importante du nombre des délits contre les biens a été les vols supérieurs et inférieurs à 5 000 \$, qui ont fléchi de 16 % ou de plus de 2 300 délits. Les vols accessoires comptent typiquement pour plus de la moitié de tous les crimes contre les biens à Ottawa. Le nombre de délits de fraude signalés a chuté de 13 % en 2013, en partie grâce à des initiatives proactives axées vers la culture de liens avec les banques et leurs enquêteurs. En outre, les campagnes de sensibilisation populaire telles que les communiqués, les mises en garde, les conférences et les cours aident à renseigner le public et à promouvoir la prévention.

Par suite d'une formation et d'une collaboration accrues avec le Service des incendies d'Ottawa, le taux de résolution des délits liés aux incendies criminels a augmenté de 22 points de pourcentage l'an dernier. Le partenariat accentué a directement mené à un meilleur partage des renseignements, à une hausse du signalement des incendies suspects, et à une qualité accrue des enquêtes primaires.

Autres infractions au *Code criminel du Canada*

Les autres infractions au *Code criminel du Canada* (armes, violations des conditions de la liberté sous caution, contrefaçon de devises, manquements aux conditions de la probation, cybermenaces et autres) ont chuté de 4 140 en 2012, pour se chiffrer à 4 077 en 2013. À 82 %, le taux de résolution des autres manquements au *Code criminel* demeure élevé étant donné le taux de mises en accusation pour infractions à l'administration de la justice telles que les violations des conditions de la liberté sous caution (90 %) et les manquements aux conditions de la probation (93 %).

Tableau 4 : Autres infractions au *Code criminel du Canada*

Infraction	2012			2013			Moyenne triennale (2)	Changement en % (2)
	Valeur réelle	Taux (1)	Résolution en %	Valeur réelle	Taux (1)	Résolution en %		
Armes offensives	194	20,7	85,6 %	203	21,5	84,7 %	191	4,6 %
Violations des conditions de la liberté sous caution	1 549	165,7	97,8 %	1 417	150,2	90,3 %	1 516	-8,5 %
Contrefaçon de devises	66	7,1	6,1 %	162	17,2	8,0 %	93	145,5 %
Manquements aux conditions de la probation	240	25,7	96,3 %	226	24,0	92,5 %	219	-5,8 %
Cybermenaces	91	9,7	35,2 %	115	12,2	26,1 %	110	26,4 %
Prostitution	44	4,7	100,0 %	64	6,8	82,8 %	42	45,5 %
Autres infractions au <i>Code criminel</i>	1 956	209,2	87,8 %	1 890	200,4	84,9 %	1 969	-3,4 %
Total des autres infractions au CCC	4 140	442,7	89,6 %	4 077	432,2	82,4 %	4 140	-1,5 %

[1] Le taux se calcule par 100 000 habitants. Selon les chiffres fournis par le Service de l'urbanisme et de la gestion de la croissance de la Ville d'Ottawa, la population en 2012 était de 935 072 et en 2013 elle était de 943 256.

[2] La moyenne triennale et le changement en % sont calculés en valeur réelle.

Manquements aux règles de la circulation du *Code criminel*

Le nombre de manquements aux règles de la circulation du *Code criminel du Canada* traités par la Police d'Ottawa a régressé de 1 % en 2013. Par suite d'une légère augmentation en 2012, le recul l'an dernier est attribuable à un nombre moindre d'incidents de conduite dangereuse d'un véhicule (-11 %) et de conduite avec facultés affaiblies (-4 %).

Tableau 5 : Infractions aux règles de la circulation du *Code criminel*

Infraction	2012			2013			Moyenne triennale (2)	Changement en % (2)
	Valeur réelle	Taux (1)	Résolution en %	Valeur réelle	Taux (1)	Résolution en %		
Conduite dangereuse d'un véhicule à moteur	107	11,4	86,9 %	95	10,1	81,1 %	98	-11,2 %
Conduite avec facultés affaiblies	676	72,3	100,6 %	649	68,8	99,5 %	662	-4,0 %
Délit de fuite	1 678	179,5	4,9 %	1 678	177,9	3,6 %	1 676	0,0 %
Conduite d'un véhicule automobile pendant une interdiction de conduire	60	6,4	96,7 %	64	6,8	98,4 %	66	6,7 %
Autres infractions au <i>Code criminel</i>	7	0,7	71,4 %	9	1,0	66,7 %	9	28,6 %
Total des infractions aux règles de la circulation du CCC	2 528	270,4	36,4 %	2 495	264,5	34,1 %	2 511	-1,3 %

[1] Le taux se calcule par 100 000 habitants. Selon les chiffres fournis par le Service de l'urbanisme et de la gestion de la croissance de la Ville d'Ottawa, la population en 2012 était de 935 072 et en 2013 elle était de 943 256.

[2] La moyenne triennale et le changement en % sont calculés en valeur réelle.

Le nombre d'infractions pour facultés affaiblies est généralement le fruit d'une application proactive de la loi par les agents de la Police d'Ottawa et de programmes ciblés tels que « opération LOOKOUT » qui encourage le public à déclarer les conducteurs avec facultés affaiblies, en composant le 9-1-1. Les résidents sont invités à demeurer vigilants pour repérer pareils conducteurs afin d'améliorer la sécurité routière. En 2013, la Police d'Ottawa a mené au-delà de 50 programmes RIDE (Reduce Impaired Driving Everywhere), en arrêtant près de 15 000 véhicules et en administrant 130 analyses d'haleine en bordure de la route.

Le taux de résolution des manquements aux règles de la circulation du *Code criminel* demeure conforme à la moyenne triennale, avec 34 % des affaires résolues. Les délits de fuite continuent d'avoir la plus forte incidence sur la résolution. Ce phénomène est attribuable au fait que les mises en accusation ne peuvent être déposées à moins qu'il n'y ait un témoin apte à identifier le conducteur.

Autres manquements aux règles de la circulation

Le conseil municipal de la Ville d'Ottawa a établi le Programme d'amélioration de la sécurité des routes à Ottawa (PASRO) pour maximiser la sécurité sur les voies publiques de la Ville. Le programme offre une approche concertée en matière de sécurité des routes afin de coordonner les ressources et les activités permettant de résoudre les problèmes identifiés. En voici les partenaires : le Service des incendies d'Ottawa; le Service paramédic d'Ottawa; Santé publique Ottawa; et Travaux publics. Le PASRO met l'accent sur une approche en quatre volets pour assurer la sécurité des routes (génie, éducation, application et intervention d'urgence).

Les campagnes de 2013 ont porté sur les utilisateurs de la chaussée les plus vulnérables (les piétons, les cyclistes et les motocyclistes), sur les groupes d'âges particuliers (les enfants, les aînés, les zones scolaires) et les autres aspects pertinents (la conduite inattentive, la conduite avec facultés affaiblies, les messages propres aux jours fériés). Chaque mois, le PASRO, par le truchement du programme d'application sélective en matière de circulation (P.A.S.C.), détermine deux priorités de sécurité à faire appliquer. Ces initiatives appuient les campagnes de sensibilisation du public et d'application de la loi.

Tableau 6 : Autres infractions et manquements aux règles de la circulation

Loi	2012		2013		Moyenne triennale (2)	Changement en % 2012-2013
	Valeur réelle	Valeur cotée (1)	Valeur réelle	Valeur cotée (1)		
Code de la route	97 919	10 471,8	92 361	9 791,70	94 128	-5,70 %
Autres infractions provinciales / municipales	39 270	4 199,7	35 483	3 761,80	36 485	-9,60 %
Total	137 189	14 675,5	127 844	13 553,5	130 612	-6,8 %

[1] Le taux se calcule par 100 000 habitants. Selon les chiffres fournis par le Service de l'urbanisme et de la gestion de la croissance de la Ville d'Ottawa, la population en 2012 était de 935 072 et en 2013 elle était de 943 256.

[2] La moyenne triennale et le changement en % sont calculés en valeur réelle.

[3] Le rapport comprend les avertissements de la circulation et les avis d'infractions selon la Partie I délivrés en vertu du Code de la route, de la *Loi sur l'assurance-automobile obligatoire*, de la *Loi sur les motoneiges*, de la *Loi sur les véhicules hors route*, de la *Loi sur la protection environnementale*, de la *Loi sur les alcools*, de la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses*, de la *Loi sur le camionnage*, de la *Loi sur l'aménagement des voies publiques et des transports en commun*, du Règlement harmonisé sur les permis de la Ville d'Ottawa, du Règlement sur le bruit de la Ville d'Ottawa et du Règlement sur la circulation et le stationnement de la Ville d'Ottawa.

Le SPO a délivré près de 128 000 constats d'infractions aux règles de la circulation en 2013. Les manquements liés aux documents et au matériel, par exemple les exigences relatives aux permis, et l'omission de transporter sur soi les cartes d'assuré, ont compté pour 59 % de tous les délits aux règles de la circulation. Les infractions aux règlements de la circulation telles que la limitation de la vitesse de conduite, le respect des panneaux et le respect des feux de circulation comptaient pour les autres 40 %.

La Section de la circulation du SPO a participé au programme de sécurité de la circulation national, intitulé « opération IMPACT », qui a eu lieu du 11 au 14 octobre 2013 et au cours duquel les agents ont mené une application de la loi axée sur les « 4 grandes infractions » : la conduite agressive, l'absence du port de la ceinture et des dispositifs de retenue pour enfants, la conduite inattentive (absence de l'utilisation d'un poste mains-libres) et l'alcool au volant. Quatre jours d'application ont mené à 20 constats d'infractions au *Code criminel* pour alcool au volant et à plus de 361 contraventions.

On a recensé 26 décès par suite de collisions, à comparer aux 28 enregistrés en 2012. La Ville d'Ottawa collige des données et des rapports détaillés sur les collisions panmunicipales portant sur les tendances en la matière, sur les endroits où le nombre d'incidents est élevé et sur les facteurs contributifs des collisions, chaque printemps.

Infractions liées aux drogues

Le nombre d'infractions liées aux drogues a augmenté de 3 % en 2013 pour se chiffrer à 1 546 délits. Le taux de résolution de pareilles infractions demeure élevé, 96 % de toutes les affaires ayant été résolues.

Tableau 7 : Infractions liées aux drogues

Infraction	2012			2013			Moyenne triennale (2)	Changement en % (2)
	Valeur réelle	Taux (1)	Résolution en %	Valeur réelle	Taux (1)	Résolution en %		

Cannabis	1 001	107,1	98,4 %	1 059	112,3	96,9 %	1 030	5,8 %
Ecstasy (méthylènedioxyamphétamine)	10	1,1	100,0 %	10	1,1	100,0 %	10	0,0 %
Crystal Meth (méthamphétamine)	2	0,2	100,0 %	4	0,4	100,0 %	2	100,0 %
Héroïne	5	0,5	100,0 %	1	0,1	100,0 %	4	-80,0 %
Cocaïne	380	40,6	98,4 %	355	37,6	94,1 %	359	-6,6 %
Médicaments contrôlés et autres drogues	109	11,7	99,1 %	117	12,4	96,6 %	111	7,3 %
Total des infractions liées aux drogues	1 507	161,2	98,5 %	1 546	163,9	96,2 %	1 515	2,6 %

[1] Le taux se calcule par 100 000 habitants. Selon les chiffres fournis par le Service de l'urbanisme et de la gestion de la croissance de la Ville d'Ottawa, la population en 2012 était de 935 072 et en 2013 elle était de 943 256.

[2] La moyenne triennale et le changement en % sont calculés en valeur réelle.

En 2013, le SPO a entrepris plusieurs initiatives et collaboré proactivement avec les partenaires afin de réduire le nombre de drogues et d'armes à feu dans les rues de la Ville, ainsi que d'empêcher les bandes de rue. Une de ces initiatives a été le partenariat avec les agents spéciaux d'OC Transpo et les inspecteurs de la tarification établie par voie de règlement qui ont mené des exercices d'application de la loi de type tolérance zéro aux stations de transport en commun, en aidant du coup à résoudre les préoccupations de sécurité de la collectivité. Les résultats ont été des saisies de diverses quantités d'alcool, de marijuana et d'autres accessoires facilitant la consommation de drogues, ainsi que l'exécution de 21 mandats d'arrestation et le dépôt de 122 mises en accusation. En outre, 121 infractions au règlement de la Ville d'Ottawa ont été signifiées.

L'Unité des drogues du Service de police d'Ottawa, en partenariat avec la Police provinciale de l'Ontario et l'Agence des services frontaliers du Canada, a mené une enquête échelonnée sur trois mois en 2013. Le projet a ciblé les installations de culture de marijuana et les trafiquants parmi la collectivité. Au total, 18 mandats d'arrestation ont été exécutés et 20 personnes ont par la suite été mises en accusation avec près de 80 infractions au *Code criminel*, ainsi que 33 mises en accusation en vertu du Code des incendies de l'Ontario. La police a saisi 6,8 millions \$ de marijuana et plus de 35 635 \$ en devises canadiennes. Parmi les 18 mandats d'arrestation exécutés, huit détournements d'électricité ont été découverts aux installations de culture de marijuana. Pareils détournements augmentent la menace d'incendie et posent un risque important pour la collectivité.

L'Unité des drogues du SPO a également travaillé en collaboration avec la Police de Gatineau dans le cadre du projet DÉRAPAGE, en exécutant des mandats d'arrestation à Ottawa et à Gatineau. L'Unité des drogues du SPO a saisi un certain nombre d'articles, notamment de la cocaïne, des stéroïdes, du hachisch, des armes de poing, un fusil automatique militaire et des munitions.

En plus de faire équipe avec les partenaires, l'Unité des armes à feu et des bandes de rue du SPO et les équipes d'intervention directe (EID) ont mené l'an dernier de nombreuses initiatives proactives ciblant les bandes de rue, les drogues et les armes à feu dans les rues de la Ville. Résultat : plus de 80 accusations criminelles et des saisies de drogues d'une valeur supérieure à 700 000 \$.

Appels de service

Au cours des trois dernières années, le SPO a traité en moyenne 364 500 appels de service. L'an dernier, le nombre d'appels reçu a diminué de 5 % à 354 500 appels. La baisse a été principalement motivée par un nombre moindre d'appels au 9-1-1 jugés non urgents, et traités par l'intermédiaire de l'intervention alternative.

Tableau 8 : Appels de service (tous niveaux de priorité)

Total des appels de service		2012	2013	Moyenne triennale (2)	Changement en % (2)
Toutes priorités	Total de l'intervention mobile	264 220	259 234	262 677	-1,9 %
	Total de l'intervention alternative	110 189	95 216	110 462	-13,6 %
	Total des appels de service	374 409	354 450	373 139	-5,3 %

Le protocole de réponse aux appels du SPO témoigne du besoin de répondre aux appels de secours des citoyens en tenant compte de la gravité des incidents, tout en pondérant le souci de sécurité des agents de police et du grand public. Les circonstances entourant les incidents déterminent le niveau de priorité assigné.

En 2012, le SPO a mis à jour le protocole de réponse aux appels pour améliorer le service à la collectivité. En raison de ce changement, aucune comparaison appropriée des données d'une année à l'autre ne peut être effectuée à ce moment-ci pour ce qui est du niveau de priorité.

Parmi les quelque 260 000 appels répartis l'an dernier, également connus comme l'intervention mobile, plus de 4 900 ont été classés comme première priorité (Figure 3). Cela comprend tous les événements mettant en cause un danger imminent pour la vie connu; un danger réel ou potentiel de blessure corporelle ou de décès; des crimes en train ou sur le point d'être commis. Les appels répartis comprennent à la fois les appels reçus des membres du public et ceux autodéclenchés par les agents de la Police d'Ottawa.

Les appels de deuxième priorité sont également de nature grave, y compris tous les appels présentant un potentiel de préjudice corporel grave. Ces appels incluent les crimes en train d'être commis contre une personne, avec une présence connue d'armes ou de blessures graves apparentes. Une description intégrale de la façon dont le Service de police classe les appels de chaque niveau de priorité se trouve au Tableau 9.

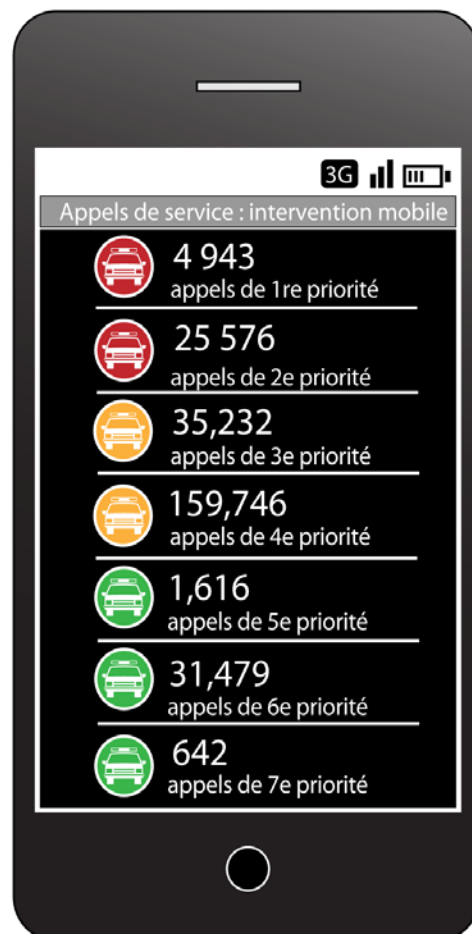


Figure 3 : Appels de l'intervention mobile du Service par niveau de priorité

Tableau 9 : Protocole de réponse aux appels du SPO (2012)

1^{re} priorité :	Tous les événements comprenant un danger imminent pour la vie connu; l'utilisation connue d'armes ou des blessures apparentes qui mettent la vie en danger.
2^e priorité :	Tous les événements qui exigent une intervention rapide de la police où il y a potentiel de préjudices corporels graves; la présence connue d'armes ou des blessures graves apparentes ou des infractions criminelles graves en train d'être commises contre une personne.
3^e priorité :	Les incidents dans lesquels il y a motif raisonnable de croire qu'un retard d'intervention prolongé pourrait compromettre la sécurité des personnes, des biens ou des preuves; une infraction au <i>Code criminel</i> en train d'être commise ou un risque apparent de blessures.
4^e priorité :	Les infractions non en train d'être commises dont les témoins se trouvent sur les lieux; les infractions non en train d'être commises où les preuves peuvent être recueillies sur les lieux; tous les appels de nature non urgente où la présence de la police

sur les lieux est nécessaire.

5^e priorité : Cette priorité n'est utilisée que pour le bulletin radiophonique.

6^e priorité : Les incidents où aucune preuve matérielle ne peut être recueillie; les incidents ne présentant aucune blessure ni potentiel de blessure; les incidents dont le suspect n'est pas connu et où l'arrestation de celui-ci est peu probable; les incidents n'exigent pas que l'on protège les lieux; il n'y a pas de témoin qui attend une réponse policière sur les lieux; le plaignant ne montre aucun signe d'émotion ou de traumatisme extraordinaire.

7^e priorité : Les appels de collecte de biens.

Réponse aux appels

Le délai de réponse, connu par ailleurs comme la durée de réponse totale, renvoie à la période cumulative entre le moment où un appel est reçu de la part d'un membre de la collectivité et le moment où le premier officier arrive sur les lieux. Le Service cherche à répondre aux appels de service de première priorité dans les 15 minutes, 95 % du temps. L'an dernier, l'organisation a atteint la cible de rendement de 95 %. Par suite du nouveau processus de classement des appels entré en vigueur en 2012, aucune comparaison appropriée ne peut être effectuée du niveau de priorité pour l'année antérieure.

Lorsque le Centre des communications du SPO reçoit un appel adressé au 9-1-1, le Système de répartition assistée par ordinateur du SPO (SRAO) génère un appel et l'ajoute à une liste de répartition par ordre de priorité (Tableau 9). L'unité de patrouille disponible ou assignée accepte l'appel et se rend sur les lieux de l'incident. En moyenne, le premier agent du SPO arrive sur les lieux d'un appel d'urgence dans les sept minutes environ. Les agents du SPO consacrent ensuite environ une heure quarante minutes à l'appel, y compris la réponse à l'incident, la prise des mesures appropriées et l'achèvement des rapports connexes exigés.



Figure 4 : Processus de réponse aux appels

Disponibles sur notre site Web

En plus d'un organigramme de la Police d'Ottawa et d'une carte des quartiers visés (y compris les coordonnées de tous les postes de police divisionnaires et des centres de police communautaire), le SPO fournit à la collectivité des renseignements détaillés sur les activités criminelles et les occurrences, à ottawapolice.ca.

Sous la section **Crime**, consultez **Statistiques sur la criminalité** ou **Outil de cartographie du crime** pour obtenir les renseignements suivants :

- la carte *Le crime à Ottawa*, un outil de cartographie du crime fondé sur Google qui montre la distribution des appels de service de la police à l'échelle de la Ville d'Ottawa par type de crime;
- le Rapport statistique annuel sur la criminalité, les activités policières et la circulation par quartier de la Ville d'Ottawa.

Les membres du public sont également invités à visiter la Salle des médias pour visualiser les communiqués et les alertes aux crimes, à ottawapolice.ca. Vous pouvez également tirer profit de notre Centre d'abonnements si vous souhaitez être automatiquement avisés par courriel chaque fois qu'un nouveau communiqué ou qu'une nouvelle alerte au crime sera versé sur le site Web.